



## **Rapport d'activité 2012-2014 de la commission de l'environnement et du développement durable**

---

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la commission de l'environnement et du développement durable (EDD), j'ai le plaisir de rapporter sur les travaux et les activités de ses membres entre le mois de septembre 2012 et le mois de mars 2014.

La commission est compétente pour traiter les affaires relevant de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, de la protection du patrimoine, de l'aménagement à long terme du territoire communal, ainsi que de l'énergie et de l'approvisionnement en énergie.

La composition de cette commission est comme suit : Maurice Binggeli, Francis Boss (secrétaire), Jean-Luc Bulliard, Yannick Butin (jusqu'à octobre 2013), Hassan Laaroussi (à partir de janvier 2014), Michel Planas, Laurent Suter et le soussigné.

Quant aux autorités, elles étaient représentées par les conseillers communaux Daniel Rotsch et Martin Eugster, respectivement par Malissa Tomic (responsable d'exploitation).

La commission s'est réunie à 9 reprises entre le mois de septembre 2012 et le mois de mars 2014. En novembre 2012, une réunion commune a eu lieu avec la commission TPSI au sujet des écopoints. En juin 2013, s'est déroulée une séance commune avec les commissions de circulation et TPSI en relation avec les travaux de réaménagement de la rue de la Gare.

Au cours de la période sous revue, les principaux sujets suivants ont été traités :

- **Eclairage public**

La législation oblige les communes de remplacer les lampes à mercure au plus tard en 2015.

L'expérience des lampes à LED en bas de la route menant à La Tène est très concluante.

La commission s'est informée auprès de M. Christian Trachsel, délégué à l'énergie à la Ville de Neuchâtel pour connaître la démarche suivie par le capital dans ce domaine.

Elle a également pris contact avec Planair, bureau d'ingénieurs à La Sagne, pour une offre d'étude et de coordination d'un projet de renouvellement de lampes à mercure.

Le président a assisté à une conférence de Suisse Energie à Yverdon-les-Bains au sujet des expériences faites par des communes romandes dans des projets de renouvellement et d'installation de lampes à LED et il en a fait rapport à la commission et au Conseil communal.

Pour de prochaines constructions de routes ainsi que des modernisations (p.ex. rue de la Gare), la commission recommande l'installation de lampes à LED avec modulation d'intensité.

Il paraît évident que, si l'installation des lampes à LED offre un potentiel d'économie d'énergie intéressant et permet de mieux éclairer certaines rues et places, il s'agit d'un investissement financier important qui n'est que partiellement compensé par une baisse de kWh consommés. Il est donc nécessaire de progresser par étapes et de comparer plusieurs scénarii.

Le conseiller communal Eugster a sollicité des offres auprès des entreprises pour l'étude et l'installation de lampes à LED en remplacement de lampes à mercure et prépare un rapport de demande de crédit au Conseil général.

#### • **Cité d'Énergie**

La commission a participé à une présentation sur le label et processus Cité de l'énergie, une démarche pour les communes qui a pour but de réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions CO<sub>2</sub>, de limiter la consommation d'électricité, et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Cité de l'énergie propose une démarche en 4 étapes en vue de l'obtention éventuelle d'un label. Elle offre un réseau avec 320 autres communes suisses (dont Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle) pour agir dans 6 domaines différents : développement territorial, mobilité, bâtiments et équipements communaux, approvisionnement en énergie, organisation interne, communication et coopération.

La commission EDD a recommandé au Conseil communal de préparer une demande de crédit-enveloppe (estimée à 10-12'000 francs sur 2 ans) pour adhérer à l'association Cité de l'énergie :

- pouvoir faire appel aux conseillers Cité de l'énergie lorsqu'un dossier s'y prête
- de procéder à un état de lieu tel que proposé par l'association Cité de l'énergie
- ensuite de définir une politique énergétique communale (et régionale si opportun avec les communes environnantes)
- et de planifier l'obtention du label Cité de l'énergie (pour autant que cette étape soit validée ultérieurement)

#### • **Centrale solaire**

La commission a assisté à un exposé de l'association OptimaSolar, un concept coopératif de production photovoltaïque. OptimaSolar propose des solutions pour le développement de petites centrales photovoltaïques (au niveau du particulier ou de communes) et des modalités d'investissement. Une démarche que la commission juge intéressante et que la commune pourra appuyer de deux façons : 1) identifier et mettre à disposition d'OptimaSolar des toits de bâtiments communaux et 2) faciliter les prises de contact entre OptimaSolar et des propriétaires de bâtiments privés ou commerciaux.

#### • **Ecopoints**

Se référer au rapport d'activité 2013 de la commission des travaux publics et des services industriels.

Pour la commission de  
l'environnement et du  
développement durable

T. Smith, président

La Tène, le 14 avril 2014

